Fiche d'instructions pour une utilisation en toute sécurité – ProRox WM avec treillis métallique inox et/ou fil inox

Date de publication : 01.05.2023 Version : 1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom commercial : ProRox WM « S » et « SW » avec treillis métallique en acier inoxydable et/ou fil en acier inoxydable.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation prévue : ProRox : isolation thermique des installations industrielles.
SeaRox : isolation thermique des installations maritimes et offshore

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rockwool B.V.
Rockwool Technical Insulation
Industrieweg 15
6045 JH Roermond
Pays-Bas
T: +31 475 35 3915
www.rti.rockwool.com

Usines de production:

- Allemagne (Neuburg, Flechtingen, Gladbeck)
- Royaume-Uni (Pencoed)
- République Tchèque (Bohumin)
- Espagne (Caparroso)

Ou importé par un de ces fabricants à partir de usine ROCKWOOL en Inde (Dahej).

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 475 35 3915
(heures de bureau GMT+1)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable.

2.3. Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : De la poussière peut être générée lors de la coupe ou de la fabrication du produit. Lorsque ce dernier est chauffé à environ 150-200°C pour la première fois, possible libération de composants liants et de produits de décomposition du liant qui, à des concentrations élevées, peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.
Informations complémentaires: voir rubrique 8.

Matériaux usagés après utilisation à haute température :

Les fabricants de turbines à vapeur et à gaz ainsi que les exploitants de centrales électriques et d'installations industrielles ont remarqué des dépôts colorés (principalement jaunâtres) de composés de chrome(VI) sur des équipements en acier inoxydable. De tels dépôts ont également été constatés sur des matériaux isolants, y compris les laines minérales. L'origine et la formation de ces composés de chrome(VI) n'ont pas encore été identifiées de manière concluante, bien que dans les cas étudiés, seul l'acier inoxydable aurait pu être à l'origine du chrome. Des recherches scientifiques ont montré que le chrome peut former des composés de chrome volatil(VI) à des températures élevées en combinaison avec de l'oxygène et de la vapeur d'eau. Il n'est donc pas exclu que les dépôts de chrome(VI) puissent également se produire sur la laine minérale cousue avec un fil en acier inoxydable, si ce fil est exposé à des températures élevées.

Le chrome(VI) est classé comme cancérogène pour l'homme et est soumis à une réglementation. En cas de présence de dépôts de couleur (par ex. jaunâtres) sur la laine minérale, il convient de tenir compte des informations complémentaires figurant au chapitre 8.

RUBRIQUE 3 : Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Laine de roche (1)	(N° CE) 926-099-9	95 - 100	Non classé

(1) Mélange de fibres de roche (silicates) artificielles à orientation irrégulière présentant une teneur en oxydes d'éléments alcalins et alcalino-terreux (Na2O+K2O+CaO+MgO+BaO) supérieure à 18 % en poids, et qui satisfont à au moins une des conditions de la note Q du règlement 1272/2008/CE (CLP).

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Liant		0 - 5	Non classé
Huile minérale		0,5	Non classé

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours, remarque générale : Si les symptômes persistent après exposition, consulter un médecin.

Premiers secours après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers secours après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Premiers secours après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Premiers secours après ingestion : Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut causer une irritation physique en cas de contact direct.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique sèche, mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun agent connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit lui-même n'est pas combustible.

Danger d'explosion : Non explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter les équipements de protection adéquat.

Equipements de protection des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter les équipements de protection individuelle recommandés.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Des lunettes de sécurité équipées de coques latérales sont recommandées comme protection minimale dans les milieux industriels. Cf.rubrique 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Cf. chapitre 8.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Evacuer et restreindre l'accès.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir la matière déversée en endiguant la zone de déversement ou en utilisant des matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Reportez-vous aux rubriques 8 et 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer la surface contaminée à vide ou humidifier avec un pulvérisateur avant élimination. Déposer les déchets à jeter dans des contenants appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Reportez-vous aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Déballer le matériau sur le site d'application pour éviter les manipulations inutiles de produit. Garder la zone de travail propre. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Mettre de l'eau sur la poussière avant de balayer. Assurer une bonne ventilation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Respecter les réglementations nationales et locales en vigueur relatives à l'exposition à la poussière.

DNEL/PNEC : Non CSR requis pour cet article

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate.

Protection oculaire :

Porter des lunettes de sécurité étanches (EN 166).

Protection de la peau et du corps :

Couvrir toute les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection.

Protection respiratoire :

Lors de la manipulation: utiliser un masque avec un filtre à particules de type P1 ou supérieur (conforme à la norme EN 149) en cas de formation de poussière ou lorsque les particules en suspension dans l'air sont au-dessus des limites d'exposition.

Équipement chaud - fonctionnant à des températures supérieures à 150-200°C (période de rodage):

Lorsque le produit est chauffé pour la première fois, une décomposition thermique de la matière organique peut être observée à partir de 150-200°C environ. Cela peut être observé comme une libération de petites quantités de vapeurs potentiellement irritantes et nocives.

Cela n'affecte pas la qualité ou les performances déclarées des produits installés.

La quantité et la composition des fumées dépendront d'un certain nombre de variables, notamment la quantité d'isolant installé, la température de service, la température de fonctionnement en gradient, le taux de ventilation, les matériaux de gainage.

Les premières chauffes peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours. Aérez bien la zone et gardez respectez une certaine distance avec l'équipement chauffé.

Pour des concentrations élevées dans des espaces clos, utiliser un respirateur à adduction d'air. Pour des concentrations inférieures, un masque approuvé avec filtre à particules de type P1 ou supérieur (conforme à la norme EN 149) est adéquat.

Le choix du type de respirateur spécifique doit être effectué par une personne qualifiée et tout l'équipement doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu.

Précautions spéciales conseillées lors de l'installation directe sur des surfaces chaudes.

Autres informations :

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Ventiler le lieu de travail si possible

Respecter la réglementation sur les déchets

Couvrir les parties du corps exposées. Dans un endroit non ventilé, porter un masque jetable

Nettoyer avec un aspirateur

En cas de travail au dessus de la tête, porter des lunettes de protection

Se rincer à l’eau froide avant de se laver

Le matériau est également conforme à l’accord relative à l’étiquetage imposée par l’EURIMA et la Commission européenne.

Matériaux usagés après utilisation à haute température (réf. section 2.3) :

En cas de présence de dépôts de couleur visibles (par ex. jaunâtres) sur la laine minérale, effectuer un test rapide avec un kit pour vérifier si des composés de chrome(VI) sont présents. Si du chrome(VI) est présent, les réglementations applicables en matière de sécurité et d’hygiène au travail doivent être respectées. Il s’agit notamment d’éviter la formation de poussière, d’enlever la poussière avec une aspiration d’air, de porter un équipement de protection individuelle et d’observer les pratiques d’hygiène au travail reconnues (en particulier, ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail ; se laver soigneusement les mains et les zones cutanées exposées).

Éviter tout contact de la laine minérale contaminée avec les yeux, la peau, les muqueuses et les vêtements. Ne pas inhaler les poussières.

En cas de présence de dépôts de couleur visibles (par ex. jaunâtres) lors du démantèlement ou du remplacement de la laine minérale, ceux-ci ne doivent être éliminés qu’après avoir reçu une formation par du personnel qualifié/des superviseurs et dans le respect des mesures de protection et des réglementations en vigueur. Porter en particulier un équipement de protection. Cela inclut, par exemple, une protection respiratoire et oculaire adéquate ainsi que le port de gants en nitrile et d’une combinaison jetable.

Les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Article. Laine de roche
Couleur	:	Gris. Vert
Odeur	:	Inodore
Seuil olfactif	:	Non applicable
pH	:	Non applicable
Vitesse d’évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Non applicable
Point de fusion	:	> 1000°C
Point de congélation	:	Non applicable
Point d’ébullition	:	Non applicable
Point d’éclair	:	Non applicable
Température d’auto-inflammation	:	Non applicable

Température de décomposition	:	150-200°C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Non applicable
Densité relative	:	Voir fiche technique produit
Solubilité	:	Substance chimiquement inerte Eau: insoluble dans l'eau
Log Pow	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Non explosif

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune condition connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le chauffage de la laine minérale au-dessus de 150-200°C peut entraîner une libération ponctuelle de petites quantités de fumées et de gaz. Composition typique de la décomposition thermique de composés organiques à base de carbone, d'azote et d'hydrogène: principalement des oxydes de carbone, avec de plus petites quantités de p. mono-isocyanates, oxyde nitrique, acétaldéhyde, formaldéhyde et cyanure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé pH : non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH : non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Indications complémentaires	:	L'effet mécanique des fibres en contact avec la gorge, la peau ou les yeux peut provoquer des démangeaisons/désagréments temporaires

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Ecotoxicité

Ecologie - général	:	Ce produit n'est pas dangereux

12.2. Persistance et dégradabilité

ProRox & SeaRox	
Persistance et dégradabilité	Ce produit n'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ProRox & SeaRox	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

ProRox & SeaRox	
Ecologie - sol	Ne devrait pas s'adsorber sur le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune information disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales.

Indications complémentaires : Les récipients vides doivent être recyclés, réutilisés ou éliminés conformément à la réglementation locale applicable.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement : Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non précisé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les matériaux sont conformes aux exigences des directives suivantes:

2000/53/EC : Relative aux véhicules hors d'usage

850/2004/EC : Concernant les polluants organiques persistants (y compris PFOS (perfluorooctane sulfonates) et pentabromodiphenyl ether)

1907/2006/EC, annex XVII : Concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), (y compris éther octabromodiphénylique)

2011/65/EC : Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS), y compris decaBDE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation requise.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CSR	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL	Dose dérivée sans effet
EURIMA	European Insulation Manufacturers Association

IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
Log Pow	Potentiel de bioaccumulation
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Conseils relatifs à la formation:
Aucune formation particulière requise. Cependant, l’utilisateur doit être formé comme il convient à l’exécution de la tâche et s’exercer à l’utilisation de l’équipement de protection individuelle.

Autres informations:
Néant

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l’environnement. Elles ne sauraient garantir une quelconque propriété spécifique du produit.